

La lumière du sanctuaire



Leçon 8 pour le 25 mai 2024



« Or voici le point capital de ce que nous disons : nous avons un tel grand prêtre, qui s'est assis à la droite du trône de la majesté dans les cieux ; il est au service du sanctuaire et de la tente véritable, celle qui a été dressée par le Seigneur et non pas par un être humain. »
(Hébreux 8.1-2)

Textes d'approfondissement : Exode 25.8-9, 40 ; Hébreux 8.1-6 ; Matthieu 25.1-10 ; Daniel 7.9-10 ; Hébreux 8.1-5 ; Hébreux 9. 23-28 ; Apocalypse 11.19 ; Hébreux 10.16 ; Lévitique 16.21, 29-34 ; Lévitique 23.26-32.



Thèmes des leçons:

L'étude de cette semaine met en évidence deux thèmes principaux :

- 1.** Le sanctuaire terrestre dans l'Ancien Testament n'était pas seulement une partie intégrante de la culture d'Israël ; il indiquait principalement le sanctuaire céleste et le ministère de Jésus en faveur de l'humanité.
- 2.** En tant que tel, le sanctuaire céleste est au coeur de l'évangile universel et éternel, du salut de l'humanité et de la mission de l'église.

(Guide d'étude de la Bible, coin du moniteur, p. 106.)

« Le thème du sanctuaire est si important dans l'Ancien et le Nouveau Testament qu'il est tout simplement étonnant de considérer que de nombreux chrétiens avaient perdu de vue la doctrine du sanctuaire céleste pendant près de deux millénaires. Mais les adventistes du septième jour s'étaient rendu compte que la doctrine du sanctuaire céleste n'était pas seulement un enseignement biblique important, mais aussi le principe central d'une théologie biblique qui liait d'autres doctrines. »

Ces enseignements comprennent :

- 1** La doctrine de Dieu, son caractère, sa création, son œuvre et son gouvernement ;
- 2** La doctrine de l'origine du mal et du grand conflit ;
- 3** La doctrine de Christ, sa première venue sur terre, son incarnation, sa vie, son ministère, sa mort, sa résurrection et son ascension ;
- 4** La doctrine du salut en Christ ;
- 5** La doctrine des derniers événements, la seconde venue de Christ, le jugement dernier et le rétablissement de toutes choses ;
- 6** La doctrine de l'église, en particulier l'enseignement de l'Eglise du reste à la fin des temps, avant la seconde venue de Jésus.

La plus longue
prophétie
biblique -
les 2300 ans
de
Daniel 8.14
concerne
le sanctuaire
céleste et le
grand conflit.
[...]

Lorsque Jésus n'est pas revenu en 1844, comme l'indiquaient les prophéties des 70 semaines et des 2300 jours, il a fallu réviser les prophéties. **Et ils ont trouvé ceci :**

DANIEL 7

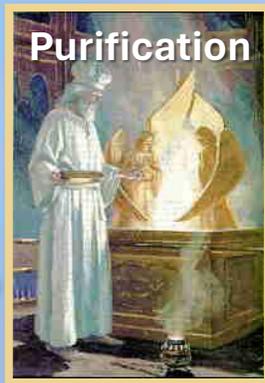
DANIEL 8

BABYLONE

MEDO-PERSE

GRECE

ROME



Le jugement et la purification du sanctuaire sont le même événement.

La purification du sanctuaire n'était pas la seconde venue de Jésus. Si Daniel 8. 14 et le jugement de Daniel 7. 9-10 annonçaient le même événement, quel sanctuaire devait être purifié ? D'autre part, quel jugement aurait pu commencer en 1844 ?



Le vrai sanctuaire



La purification



Le jugement



La miséricorde et la justice



L'avocat et l'intercesseur

« M. Miller et ses collaborateurs avaient supposé que la purification du sanctuaire mentionnée dans Dan. 8.14 n'était autre que la purification de la terre par le feu, pour que celle-ci pût devenir la demeure des élus.

Selon eux, cet événement devait avoir lieu lors du retour de Christ : voilà pourquoi ils le situaient à la fin des deux mille trois cents soirs et matins, ou années.



1. Mais après notre désappointement, nous nous mîmes à l'étude des Ecritures avec ardeur, avec prière; et après de profondes méditations, et
 - un temps pendant lequel nous restâmes en suspens,
 - la lumière dissipa nos ténèbres :
 - le doute et l'incertitude prirent fin.
2. Il était maintenant évident qu'au lieu de viser la purification de la terre, la prophétie de Daniel 8.14 se rapportait à l'œuvre finale de notre grand prêtre dans les cieux, à l'achèvement de l'œuvre de propitiation, et à la préparation d'un peuple capable de supporter le jour de sa venue. »

(E. G. White, *Témoignages pour l'église*, précédés d'une biographie vol. II, Genève 1907, p.72.)

Le vrai sanctuaire

«... il est au service du sanctuaire et de la tente véritable qui a été dressée par le Seigneur et non pas par un être humain. » (Hébreux 8.2).

Si le sanctuaire à purifier n'est pas la terre, qu'est-ce que c'est ?

En étudiant la Bible, les adventistes, après la déception de 1844, ont découvert qu'il y avait deux sanctuaires :

Un sanctuaire terrestre, figure et ombre du véritable sanctuaire (Hébreux 8.5).

Un sanctuaire céleste, érigé par Dieu lui-même. (Hébreux 8.2)



Le premier sanctuaire, et les temples qui lui ont succédé jusqu'en l'an 70, ont été construits selon le modèle que Dieu a montré à Moïse (Exode 25.40). Ils représentaient le véritable Agneau et Grand Prêtre, Jésus (Jean 1.36 ; Hébreux 4.14).

Premièrement, Jésus s'est offert pour nous afin d'ôter la culpabilité de notre péché (Romains 5.8) ;

Deuxièmement, il intercède pour nous en nous délivrant de la domination du péché et en assurant notre salut (Hébreux 7.25).



... Le sanctuaire céleste est le centre même de l'œuvre du Christ en faveur des hommes.

« Le peuple de Dieu doit clairement comprendre le sujet du sanctuaire et de l'instruction du jugement. Chacun devrait connaître pour lui-même la fonction et l'œuvre de notre Grand Prêtre. Sinon, il est impossible d'exercer la foi qui est essentielle à cette époque-ci ou d'occuper la fonction que le Seigneur a prévu de nous assigner.

Chacun a une âme à sauver ou à perdre et son cas est en suspens devant le tribunal de Dieu. Chacun devra rencontrer le grand Juge face à face...



Il concerne chaque âme qui vit sur cette terre. Il nous expose le plan de la rédemption et nous amène jusqu'à la fin des temps en nous révélant l'issue triomphale du conflit entre la justice et le péché.

Il est de la plus haute importance que tous étudient à fond ces sujets et soient en mesure de répondre à « quiconque vous demande de rendre compte de l'espérance qui est en vous » (1 Pierre 3.15). »

(E. G. White, *Le Grand Espoir*, p. 357.)



La purification du sanctuaire



« Ainsi il fera sur le sanctuaire l'expiation des impuretés des Israélites et de leurs transgressions, pour tous leurs péchés. » (Lévitique 16.16a)

Bien que les Israélites aient été pardonnés en présentant leurs sacrifices, leur culpabilité a été « transférée » au sanctuaire. Leur purification était donc nécessaire. Celle-ci avait lieu le jour de l'expiation, encore connu aujourd'hui chez les Hébreux sous le nom de jour du jugement.



Chaque homme devait affliger son âme (Lévitique 23.27).



Aucune activité séculière n'avait lieu (Lévitique 23.28).



Le grand prêtre entrait dans la présence de Dieu (Lévitique 16.12-13).



L'arche, le voile et l'autel d'or étaient purifiés avec le sang d'un bouc (Lévitique 16.15-19, 33).



Un autre bouc vivant portait les iniquités dans un pays inhabité (Lévitique 16.20-22).



Ils étaient enfin purifiés du péché (Lévitique 16.30).

Si quelqu'un ne s'affligeait pas ce jour-là, se repentant de ses péchés, il était « retranché » (Lévitique 23.29-30). Son sort était scellé ce jour-là. De même, lorsque la purification du sanctuaire céleste sera achevée, notre sort sera scellé. En attendant, c'est aujourd'hui qu'il faut affliger nos âmes, c'est le jour de la décision (Hébreux 3.14-15).

Le sanctuaire céleste



... Qu'est-ce que la purification du sanctuaire ?

1. L'Ancien Testament nous apprend qu'un tel service existait en rapport avec le sanctuaire terrestre.
2. Mais peut-il y avoir quelque chose dans le ciel qui ait besoin d'être purifié ?

« Le chapitre 9 de l'épître aux Hébreux enseigne clairement la purification des deux sanctuaires, terrestre et céleste :

« Presque tout est purifié avec du sang, et sans effusion de sang il n'y a pas de pardon.

Il était donc nécessaire, d'une part, que les copies des choses célestes soient purifiées de la sorte [par le sang des animaux] et, d'autre part, que les choses célestes elles-mêmes le soient par des sacrifices supérieurs » (*Hébreux 9.22,23*), c'est-à-dire par le précieux sang du Christ.

(E. G. White, *Le Grand Espoir*, p. 305.)

Le jugement

« Il disait d'une voix forte : Craignez Dieu et donnez-lui gloire, car l'heure de son jugement est venue, et prosternez-vous devant celui qui a fait le ciel, la terre, la mer et les sources d'eaux ! » (Apocalypse 14.7)

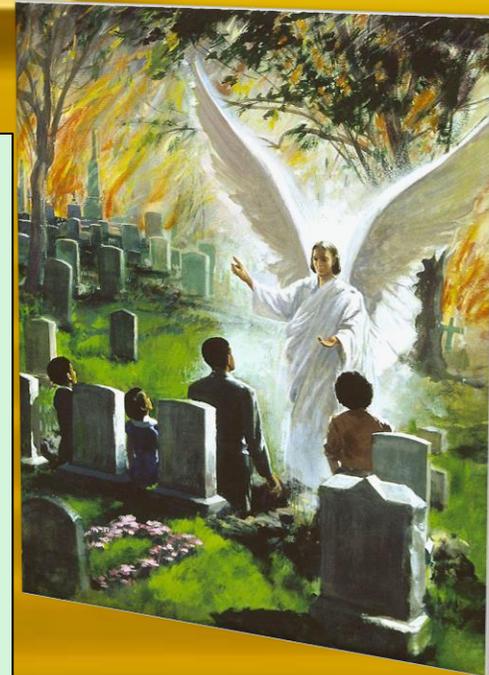
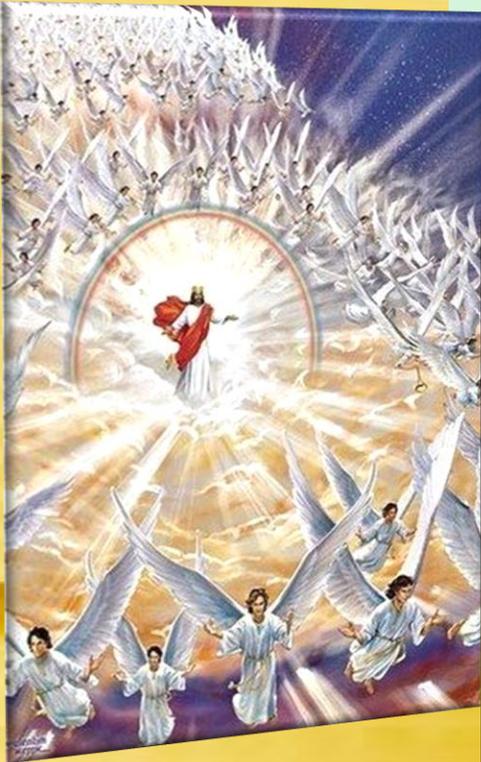
Selon les prophéties, la purification du sanctuaire céleste - c'est-à-dire le jugement - a commencé en 1844.

Depuis lors, l'Eglise adventiste du septième jour a proclamé haut et fort que l'heure du jugement était venue, invitant tout le monde à adorer Dieu et à vivre selon ses commandements.

Mais le jugement n'aura-t-il pas lieu lorsque Jésus viendra sur terre (1Chroniques 16.33 ; 2Timothée 4.1) ?

Lorsque Jésus vient, il exécute le jugement déjà effectué, puisqu'il vient avec une « récompense » pour « rendre à chacun selon ce qu'il a fait » (Apocalypse 22.12) ; il envoie ses anges pour rassembler les élus (Matthieu 24.31) ; et il ressuscite ceux qui ont cru en lui (1Thessaloniens 4.16).

Notez que les incroyants morts ne sont pas ressuscités lors de la venue de Jésus et ne sont donc pas jugés à ce moment-là (Apocalypse 20.4-5).



Le jugement est venu

- ❑ « Au jour du jugement, les hommes verront ce qu'ils auraient pu devenir par la puissance du Christ... Ils connaissaient les demandes de Dieu, mais ils refusèrent de se soumettre aux conditions présentées dans sa Parole...
- ❑ ... Aussi clairement qu'à la lumière du plein midi, ils voient tous ce qui aurait pu être s'ils avaient collaboré avec Dieu au lieu de s'opposer à lui. Le tableau ne peut être changé. Leur cas est pour toujours tranché. Ils doivent périr avec celui dont ils ont imité l'exemple et les travaux.
- ❑ Un éclair de lumière jaillira pour toutes les âmes perdues. Elles verront clairement le mystère de la piété que pendant leur vie elles ont dédaigné et haï. Et les anges déchus, doués d'une plus grande intelligence que l'homme, se rendront compte de ce qu'ils ont fait en utilisant leur pouvoir pour entraîner les êtres humains à choisir la tromperie et le mensonge.
- ❑ Tous ceux qui se sont unis au séducteur, tous ceux qui ont appris de lui et pratiqué ses fraudes, doivent périr avec lui... Le Seigneur Jésus les considère avec pitié et dit : « Retirez-vous. » (Matthieu 7. 23.) »



(E. G. White, *Levez vos yeux en haut*, p. 195.)

La miséricorde et la justice

« Le trône s'affermira par la fidélité. Sur lui, dans la tente de David, sera assis un homme loyal, un juge cherchant l'équité et prompt à rendre la justice. » (Esaïe 16.5)

Les 10 commandements placés sur l'arche représentent la norme du jugement, la justice divine (Ecclésiastes 12.13-14). Le propitiatoire placé entre la loi et la présence de Dieu représente la miséricorde divine (1Jean. 2.1-2).

Son sang est répandu sur l'autel des holocaustes.



Le chemin vers le sanctuaire céleste commence par l'acceptation du sacrifice de Jésus.

Son sang répandu sur l'autel des parfums ...

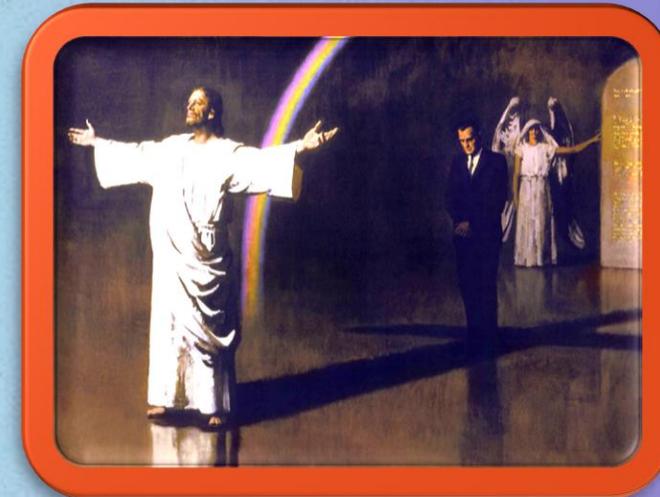
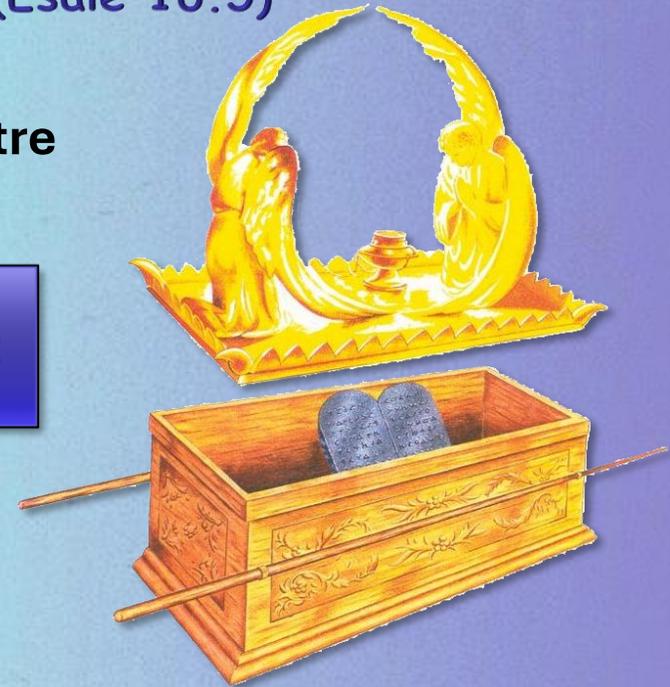


... Il continue en vivant une vie en communion avec le Christ.

Son sang répandu sur le voile, devant l'arche



Et le chemin se termine lorsque notre dossier est présenté au juge.



La justice exige l'accomplissement de la loi. La miséricorde accepte la vie parfaite de Jésus à la place de la nôtre (1Pierre 1.18-19). « C'est en cela que l'amour est accompli parmi nous, pour que nous ayons de l'assurance au jour du jugement. » (1Jean. 4.17).



- 1) « Dieu n'oblige personne à l'aimer et à obéir à sa loi. Il a manifesté un amour indicible envers l'homme dans le plan de la rédemption.
- 2) Il a répandu les trésors de sa sagesse et fait le don céleste le plus précieux, pour que nous nous sentions poussés à l'aimer en retour et cherchions à nous mettre en harmonie avec sa volonté.
- 3) Si nous refusons un tel amour et l'empêchons de régner sur nous, nous travaillons à notre propre ruine pour finalement hériter de la perte éternelle.

(E. G. White, *Conseils à l'économiste*, p. 133, 135.)



« ... Lorsque le cas de chacun est examiné devant Dieu, la question : Qu'a-t-il cru ? n'est jamais posée, mais : Qu'a-t-il fait ? A-t-il mis la Parole en pratique ? A-t-il vécu pour lui-même, ou a-t-il accompli des actes de bienfaisance, de bonté, d'amour, préférant ses semblables à lui-même et pratiquant le renoncement pour le bien d'autrui ?

Si le livre du ciel montre que telle a été sa vie, que son caractère a manifesté de la douceur, du renoncement et de la bonté, il recevra la bénédiction du Christ : « C'est bien »,

« venez, vous qui êtes bénis de mon Père ; prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde. » (Matthieu 25.23,34.) »

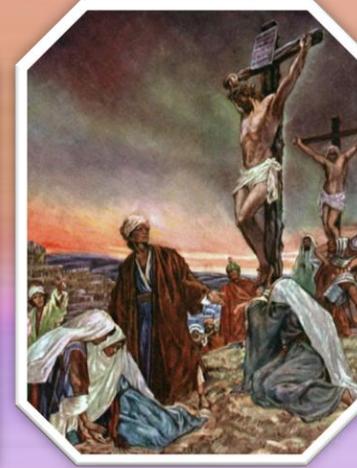
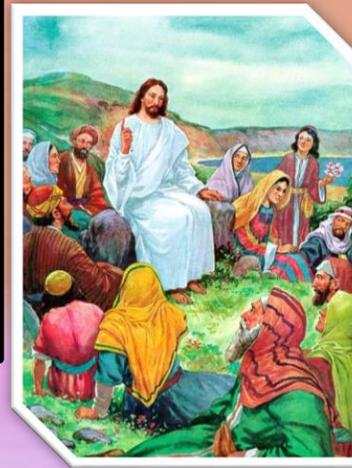
(E. G. White, *Conseils à l'économiste*, p. 133, 135.)

L'avocat et l'intercesseur

« C'est pour cela aussi qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, puisqu'il est toujours vivant pour intercéder en leur faveur. » (Hébreux 7.25)

« La vie de Jésus révèle l'amour de Dieu à un monde dans le besoin et à un univers observateur, et sa mort révèle l'atrocité du péché et donne le salut à toute l'humanité. Son intercession dans le Sanctuaire céleste procure les bienfaits de l'expiation à chaque personne qui tend la main par la foi pour les recevoir. »

Tout au long de notre vie et, bien sûr, au moment du jugement, Jésus est notre avocat (1Jean 2.1).



L'œuvre de Jésus dans le sanctuaire céleste nous enseigne :

○ Une compréhension claire du plan de rédemption.

○ Les exigences de la loi de Dieu.

○ Le prix infini de notre salut.

○ Le chemin que Jésus a ouvert pour rejoindre le Père.

○ La sécurité de pouvoir s'approcher de Dieu avec confiance.

Bientôt, le jugement sera terminé et Jésus « apparaîtra une seconde fois, sans avoir commis de péché, pour sauver ceux qui l'attendent. » (Hébreux 9.28).



Jésus, notre avocat dans le jugement

« Jésus... est venu sur la terre comme un homme ayant revêtu sa divinité de l'humanité, un homme qui a souffert et qui a été tenté, persécuté par les stratagèmes sataniques.

Il est maintenant à la droite de Dieu.

Il est au ciel, il est notre avocat et il intercède pour nous.

Réfléchir, nous apporte réconfort et espoir.

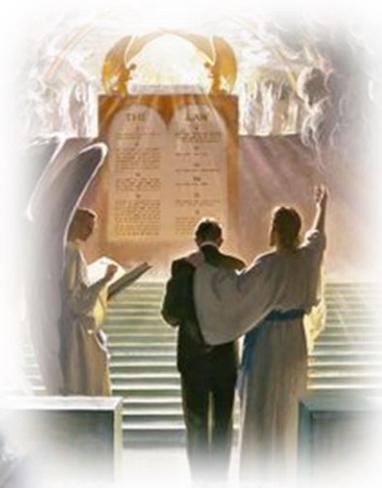
Il pense à ceux qui sont sujets aux tentations dans ce monde.

Il pense à nous individuellement et il connaît chacun de nos besoins.

Quand vous êtes tentés, dites seulement :

Il prend soin de moi, Il intercède pour moi, Il m'aime, Il est mort pour moi. Je me donnerai à Lui sans réserve. »

(E. G. White, *Réflexion en Christ*, p. 109.)



« La vie de tous ceux qui ont cru en Jésus est examinée devant Dieu dans l'ordre où ils sont inscrits. Commenant par les premiers habitants de la terre, notre avocat présente les cas des croyants de chaque génération successive, et termine par ceux des vivants.

Chaque nom est mentionné, chaque cas est pesé avec le plus grand soin. Des noms sont acceptés, d'autres sont rejetés.

Tous ceux qui se sont réellement repentis de leurs péchés et se sont, par la foi, réclamés du sang de Jésus-Christ comme sacrifice expiatoire ont eu leur pardon consigné dans les livres. Si leur vie a répondu aux exigences de la loi, leurs péchés sont effacés, et ils sont jugés dignes de la vie éternelle. »

(E. G. White, *La tragedie des siècles*, Ch. 28, p. 424-425.)

« Nous nous tenons actuellement dans le parvis extérieur, attendant la bienheureuse espérance de l'apparition glorieuse de notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ. ...]

Dans son intercession en tant qu'avocat, le Christ n'a besoin d'aucune vertu humaine ni d'aucune médiation de qui que ce soit.

Il est l'unique porteur de péché, l'unique offrande de péché.

C'est à lui seul que doivent s'adresser la prière et la confession, lui qui est entré une fois pour toutes dans le lieu très saint.

Il sauvera jusqu'à l'extrême tous ceux qui s'adressent à lui dans la foi. Il vit constamment pour intercéder en notre faveur. »



« D'ailleurs, selon la loi, presque tout est purifié avec du sang, et sans effusion de sang il n'y a pas de pardon. »
(Hébreux 9.22)

JE COMPRENDS

« Quand Jésus sera notre confiance durable, nous nous offrirons nous-mêmes à Dieu. Nous compterons sur la justice et sur l'intercession de Jésus-Christ comme notre seul espoir. Il n'y aura ni confusion ni défiance, car par la foi nous verrons Jésus, que Dieu a mis à part pour rendre possible une réconciliation pour les péchés du monde. »

Amen !

(E. G. White, Lettre 153, 1897 ; *Vous recevrez une puissance*, p. 12.)